



# BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL BOURGOGNE



BSV Cassis n° 5 du 10 mai 2012



## **Les abeilles butinent, protégeons les ! Respectez la réglementation « abeilles » et lisez attentivement la note nationale BSV 2012 sur les abeilles**

Dans les situations proches de la floraison des arbres fruitiers et des parcelles légumières, lors de la pleine floraison, ou lorsque d'autres plantes sont en fleurs dans les parcelles (semées sous couvert ou adventices), utiliser un insecticide ou acaricide portant **la mention « abeille », autorisé « pendant la floraison mais toujours en dehors de la présence d'abeilles » et intervenir le soir par température <13°C (et jamais le matin)** lorsque les ouvrières sont dans la ruche ou lorsque les conditions climatiques ne sont pas favorables à l'activité des abeilles, ceci afin de les préserver ainsi que les autres auxiliaires des cultures potentiellement exposés.

**Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.** Cette mention « abeille » rappelle que, appliqué dans certaines conditions, le produit a une toxicité moindre pour les abeilles **mais reste potentiellement dangereux.**

**Il est formellement interdit de mélanger pyréthrinoides et triazoles ou imidazoles.** Si elles sont utilisées, ces familles de matières actives doivent être appliquées à 24 heures d'intervalle en appliquant l'insecticide pyréthrinoides en premier.

N'intervenir sur les cultures que si nécessaire et veiller à respecter scrupuleusement les conditions d'emploi associées à l'usage du produit, qui sont mentionnées sur la brochure technique (ou l'étiquette) livrée avec l'emballage du produit.

**Lors de la pollinisation** (prestation de service), de nombreuses ruches sont en place dans les vergers et les cultures légumières. Les traitements fongicides et insecticides qui sont appliqués sur ces parcelles, mais aussi dans les parcelles voisines ont un effet toxique pour les abeilles. **Veiller à informer le voisinage de la présence de ruches.**

**Pour en savoir plus :** téléchargez la plaquette « *Les abeilles butinent* » et la note nationale BSV « *Les abeilles, des alliées pour nos cultures : protégeons-les !* » sur les sites Internet partenaires du réseau d'épidémiosurveillance des cultures ou sur [www.itsap.asso.fr](http://www.itsap.asso.fr)





## Stades

Noir de Bourgogne en Hautes Côtes comme en Plaine : de F3 à I1.

Blackdown (en Plaine) : I1 à I3.

Andéga (en Hautes Côtes) : I3

La pousse et l'évolution des fleurs ont été ralenties par les conditions climatiques peu favorables.

L'étalement des stades dans une parcelle est souvent marqué (entre le centre et l'extérieur du buisson, et entre le début et la fin des inflorescences)

La nouaison n'étant pas terminée, il est encore un peu tôt pour évaluer l'ensemble de la coulure. Globalement, la majorité des fleurs et des baies sont encore bien accrochées.

Des fleurs apparaissent nettement gelées (d'une proportion variable selon les secteurs et les parcelles) ; la question se pose sur la tenue des fleurs en début nouaison.

## Pucerons

Les pucerons verts sont présents sur plus de la moitié des parcelles observées. Les colonies sont souvent de taille modeste mais le nombre de pousses concernées peut être assez élevé dans certaines parcelles non traitées à ce jour.

Les premiers individus ailés sont présents dans les secteurs plus précoces et annoncent la fin de l'attaque pour ces parcelles. Pour les parcelles en secteur plus tardif, le risque n'est pas terminé, des jeunes colonies sont encore en place.

## Chenilles

Dans la continuité du précédent bulletin, des chenilles de toutes espèces restent observées dans quelques parcelles, à des stades larvaires souvent avancés, et exclusivement dans les feuilles et non dans les inflorescences.

La période de risque se termine.

## Anthraxose

Malgré d'importantes précipitations, la situation est globalement saine. Seules quelques parcelles situées en secteur tardif présentent les tout premiers symptômes.

Des projections sont notées après chaque pluie. Nous sommes toujours en période de risque de contaminations élevé.

## Oïdium

Globalement, la situation est saine. Quelques taches isolées peuvent être observées çà et là, mise à part une parcelle au sud de la Saône et Loire fortement infestée (principalement sur les jeunes pousses de l'intérieur du buisson).

Nous pouvons émettre l'hypothèse que cette évolution lente est due à l'eau stagnante (suite aux pluies fréquentes) qui peut empêcher l'expression des symptômes.

Malgré la faible présence de symptômes, nous sommes en période de risque élevé.



## Botrytis

Dans les parcelles les plus atteintes par le gel, une forte présence de pourriture grise (botrytis) sur les fleurs gelées est constatée. Un risque de contaminations sur le reste des inflorescences n'est pas exclu. Cette situation n'étant pas commune, nous n'avons pas suffisamment de références régionales pour préciser le risque.



Botrytis sur fleurs gelées

Photo Pierre Petitot CA21

Bulletin édité sous la responsabilité de la Chambre Régionale d'Agriculture de Bourgogne et rédigé par la Chambre d'Agriculture de Côte d'Or, avec la collaboration du SRAL et de la FREDON, à partir des observations réalisées par : CA 21-CA 71 - FREDON - SRAL - SOUFFLET VIGNE.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut pas être transposée telle quelle à la parcelle. La Chambre régionale d'Agriculture de Bourgogne dégage donc toute responsabilité quant aux décisions prises par les viticulteurs et agriculteurs pour la protection de leurs cultures et les invite à prendre ces décisions sur la base d'observations qu'ils auront eux mêmes réalisées sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques.

« Action pilotée par le ministère chargé de l'agriculture, avec l'appui financier de l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques, par les crédits issus de la redevance pour pollutions diffuses attribués au financement du plan Ecophyto 2018 »